



A S I et revenus fonciers

Par Hadassa

Bonjour,

Propriétaire d'une maison, je souhaite en louer une partie a ma soeur et ses enfants.
je percois l'ASI et Pension Invalidité.

ma question : pour ne pas être impactée par les futurs loyers , comment je dois déclarer les revenus fonciers dans ma déclaration trimestrielle de la CPAM ?

Y a t-il un montant a retenir vis a vis du montant du prêt immobilier que je rembourse ou pas ?

Il semblerait que je doive declarer moins de la moitié du remboursement mensuel...
La CPAM ne sait pas répondre a cette question...

Merci de votre retour

Hadassa

Par ESP

Bonsoir et bienvenue,

Je vous conseille de vous rapprocher à nouveau de votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) depuis la messagerie de votre compte ameli

Pour l'ASI, seuls les revenus d'activité, les pensions et les rentes viagères seraient retenus. Les revenus du patrimoine, comme les revenus fonciers, ne le seraient pas.

Par Hadassa

Bonsoir et merci pour votre réponse.

(N'ayant pas de compte AMELI, je me suis rendue directement a la CPAM mais il n'ont pas de service invalidité dans leur permanence et donc pas de réponse a ma question.)

Bonne soirée.

Par ESP

Je vous invite à le faire, celavrend les échanges comme les déclarations, plus faciles.